

## Dates et horaires des permanences :

- Mercredi 28 juin 2017 de 17h30 à 19h30 au terrain de foot du Bignon
- Mercredi 05 juillet 2017 de 17h30 à 19h30 au terrain de foot de Montbert
- Samedi 08 juillet 2017 de 10h à 12h au terrain de foot de Geneston.

## TARIF DES LICENCES

- <b>Vétéran</b> Né(e) avant le 01/01/1999	125 €	<b><u>MAJORATION</u></b>  <b>A compter du 20 juillet 2017 :</b>  <b>Pour les demandes de licence non retournées aux secrétaires dans les délais, ou en l'absence du règlement de la cotisation, une majoration de 20 € devra être acquittée par le joueur. En cas de non paiement, la licence ne sera pas validée.</b>  <b>Cette majoration ne concerne pas les nouveaux licenciés et les joueurs mutés.</b>
- <b>Loisir</b> Né(e) avant le 01/01/1999	125 €	
- <b>Senior</b> Né(e) avant le 01/01/1999	125 €	
- <b>U 16 à U 18</b> Né(e) entre le 01/01/2000 et le 31/12/2002	125 €	
- <b>U 14 / U 15</b> Né(e) entre le 01/01/2003 et le 31/12/2004	125 €	
- <b>U 12 / U 13 (foot à 8)</b> Né(e) entre le 01/01/2005 et le 31/12/2006	125 € (1)	
- <b>U 10 / U 11 (foot à 8)</b> Né(e) entre le 01/01/2007 et le 31/12/2008	125 € (1)	
- <b>U 7 / U 8 / U 9 (foot à 3 et 5)</b> Né(e) entre le 01/01/2009 et le 31/12/2011	115 € (1)	
- <b>U 6 (foot à 3)</b> Né(e) entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012	70 €	

(1) 70 € pour une 1<sup>ère</sup> adhésion pour les joueurs de U 7 à U 13  
Réduction de 10 % pour l'adhésion de 2 enfants, de 15 % pour 3 enfants (ou plus).

Concernant les Féminines, les prix des licences sont identiques à ceux indiqués ci-dessus.

Paiement de l'adhésion en un ou plusieurs règlements.

**Suite à la signature d'une convention avec l'ANCV, les coupons Sport et les chèques vacances sont désormais acceptés.**

Pour l'ensemble des catégories, une paire de chaussettes de foot sera offerte et distribuée en début de saison.

---

## AUGMENTATION DE LA LICENCE

Sur l'ensemble des catégories, excepté pour les joueurs signant leur 1<sup>ère</sup> licence à l'ASSL, le tarif de la licence augmente de 15 € pour la saison 2017/2018.

Durant les 5 dernières années, l'emploi de notre éducateur salarié à temps plein Pierre-Alexis ROLLAND a fait l'objet d'une subvention d'un montant global de 34 500 € par le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport). Cet apport non négligeable s'est donc terminé en 2016.

Face à l'importance du poste occupé par Pierre-Alexis, et afin de pouvoir équilibrer notre budget prévisionnel pour la saison à venir, le comité de direction a donc pris la décision d'augmenter les tarifs.